



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cinéma

Question écrite n° 67116

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations du rapport de M. Roland Blum, intitulé Le cinéma français face à la concurrence internationale. Page 50 de ce rapport, M. Blum préconise, « la révolution numérique » étant porteuse d'opportunités nouvelles, qu'un soutien financier de la puissance publique soit accordée aux opérateurs privés « pour numériser les films et mettre en place des dispositifs techniques, juridiques et commerciaux pour diffuser les films sur l'Internet à haut débit ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur les recommandations du rapport de M. Roland Blum, préconisant qu'un soutien financier de la puissance publique soit accordé aux opérateurs privés « pour numériser les films et mettre en place des dispositifs techniques, juridiques et commerciaux pour diffuser les films sur l'internet à haut débit ». Le ministère de la culture et de la communication est particulièrement attentif aux opportunités offertes par la « révolution numérique », et notamment par les nouvelles possibilités de diffusion en ligne des films pour le cinéma français. La ministre de la culture et de la communication informe l'honorable parlementaire qu'un soutien financier est en place depuis plusieurs années via le Fonds d'aide à l'édition multimédia géré par le Centre national de la cinématographie pour les projets multimédias en ligne et hors ligne présentés par des opérateurs privés. Plusieurs sociétés ont d'ores et déjà pu bénéficier d'une aide pour des sites internet axés sur la diffusion d'images animées ou de films de cinéma, courts et longs métrages. D'autres aides du CNC concernant l'appui à la création numérique ou à l'innovation technologique dans le domaine des industries cinématographiques et audiovisuelles ne sont pas sans rapport avec ces perspectives et s'inscrivent parfaitement dans les orientations du rapport de M. Roland Blum. Cependant, le développement de l'internet à haut débit en France et dans le monde renforce l'enjeu de cette nouvelle diffusion en ligne des films de cinéma et fait apparaître à terme un nouveau mode de distribution pour le secteur. Dans le cadre du réseau mondial et face à la concurrence internationale et notamment nord-américaine, il convient de lever les éventuels obstacles pouvant retarder une position forte de la France dans ce domaine. C'est pourquoi la ministre de la culture et de la communication a demandé au directeur général du CNC d'organiser dans les prochaines semaines une consultation avec l'ensemble des professionnels concernés, où seront examinés tant les problèmes relatifs à la propriété littéraire et artistique que les questions relatives à la chronologie des médias, ou le respect du droit de la concurrence. Les conclusions de cette consultation permettront de proposer, le cas échéant, les mesures nécessaires pour faciliter les investissements français dans ce domaine tout en préservant les ayants droit des oeuvres audiovisuelles.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67116

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5711

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7532